



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 25 Juin à 17 Heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mercredi 19 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA

Etaient absents :

Mmes GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, MM. FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 25 juin 2013

Délibération N°2013 / 208

Adhésion de la Ville d'Ajaccio à différentes associations

Hôtel de Ville B.P. 412

20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La ville adhère à différentes associations depuis de nombreuses années.

Ces associations ainsi que le montant des cotisations pour l'année 2013 sont les suivants :

Association des Maires de France	10 322,00
Association des Maires de la Corse du Sud	17 000,00
Association des Villes Marseillaises	2 600,00
Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques	2 873,00
Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes	2 400,00
Fédération des Maires des Villes Moyennes	5 958,27
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture	832,00
Cités Unies France	3 308,00
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe	2 821,00
Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales	180,00
Association Nationale des Elus chargés du Sport (ANDES)	860,00
Association Réseau des Grands Sites de France	1 700,00
Association Internationale Villes et Ports AIVP	2 311,00
Association Alliance Villes Emploi	1 188,85
Association Réseau Français	678,00
Commune Forestière	375,00
Maison de l'emploi d'Ajaccio et du Pays ajaccien	100,00

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

de confirmer l'adhésion à ces associations ainsi que le montant des cotisations pour l'année 2013.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 62 du budget de l'exercice 2013.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Mimi VITALI, Conseiller délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 juin 2013,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- de confirmer l'adhésion aux associations précisées ci-dessous, ainsi que le montant des cotisations à leur verser pour l'année 2013 :

Association des Maires de France	10 322,00
Association des Maires de la Corse du Sud	17 000,00
Association des Villes Mairaines	2 600,00
Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques	2 873,00
Fédération Européennes des Cités Napoléoniennes	2 400,00
Fédération des Maires des Villes Moyennes	5 958,27
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture	832,00
Cités Unies France	3 308,00
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe	2 821,00
Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales	180,00
Association Nationale des Elus chargés du Sport (ANDES)	860,00
Association Réseau des Grands Sites de France	1 700,00
Association Internationale Villes et Ports AIVP	2 311,00
Association Alliance Villes Emploi	1 188,85
Association Réseau Français	678,00
Commune Forestière	375,00
Maison de l'emploi d'Ajaccio et du Pays ajaccien	100,00

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au compte 62 du budget de l'exercice 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130625-2013_208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2013